Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502305-20251211-20251211_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille et Vilaine

Arrondissement de
Fougères

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Poilley

Séance du 11/12/2025

Date de la convocation	
04/12/2025	
Date d'affichage	
04/12/2025	
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	7
Vote	
A l'unanimité : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an 2025 le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, rue du pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme GERMAIN Jocelyne, M. GUÉRIN Claude, M. ROBIDEL Anthony, M. BARBEDETTE Gérard.

Excusé (s) : MME PAPAIL Marie-Cécile, Mme BANNIER Anne
Absent : M GAUTIER Denis

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur CARAES Bertrand

Réf :	20251211_01	Délibération participation charges de fonctionnement Ecole publique Montours – Les Porte du Coglais

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de la Mairie de Les Portes du Coglais- Montours, concernant la participation de la commune de Poilley aux charges de fonctionnement de l'école publique Victor Hugo pour l'année 2024/2025 pour la somme de **2 471.43 €.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- De participer aux charges de fonctionnement de l'école Publique de Les Portes du Coglais - Montours pour un montant de **2 471.43 €.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Noël DEMAZEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/12/2025

Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY
Ille & Vilaine